

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 30 01 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ  
M<sup>me</sup> LE GALL  
M. ROUAULT  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN  
Mme CABANIS  
M. GARNIER  
M<sup>me</sup> BOISNARD  
M. AUBERT  
M<sup>me</sup> MASSART  
Mme GOUGEON  
M. TRUBERT  
M<sup>me</sup> KHAN  
M. MOKHTARI  
M. BABOU  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD  
M. PHILOUX  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M<sup>me</sup> DANIELOU  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M. CORVOL  
M<sup>me</sup> BRICE  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
M. LE FUR  
M. LUCET  
M<sup>me</sup> SIMONESSA  
M. CAILLARD  
M. PERRUDIN  
Mme QUEMENER

Date de convocation : 24/01/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 29

Quorum réuni

### Étaient excusés :

M. BOUFFORT a donné pouvoir à Mme LOCHOU-REGNARD.  
M. PAUGAM a donné pouvoir à M. GARNIER.  
M. LEMARCHAND était absent jusqu'à 20h37.  
Mme LEFEBVRE-BERTIN était absente jusqu'à 20h57.

### Secrétaire de séance :

Mme HERCEG-GALESNE



19/05 – 30 janvier 2023

## Réhabilitation thermique et fonctionnelle du groupe scolaire Guy Gérard (tranche ferme) - Demande de subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) - Appel à projets 2023

### Le rapporteur,

- rappelle le projet de travaux de restructuration et d'amélioration thermique du groupe scolaire Guy Gérard comprenant la partie école élémentaire, la partie maternelle et la restauration scolaire à la fois sur le volet fonctionnel, technique et énergétique.
- rappelle que l'opération est composée d'une tranche ferme « Réhabilitation de l'école élémentaire » et de trois tranches optionnelles, à savoir :
  - Tranche optionnelle 1 : Réhabilitation de l'école maternelle,
  - Tranche optionnelle 2 : Réhabilitation des cours,
  - Tranche optionnelle 3 : Réhabilitation de la restauration.
- rappelle que la commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 29 août 2022, a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet LOUVEL AGENCE D'ARCHITECTURE pour un montant de 298 480,00 € H.T. décomposé comme suit :
  - Tranche ferme pour un montant de 185 630,00 € HT,
  - Tranche optionnelle 1 pour un montant de 52 200,00 € HT,
  - Tranche optionnelle 2 pour un montant de 34 500,00 € HT,
  - Tranche optionnelle 3 pour un montant de 26 150,00 € HT.
- informe que l'enveloppe attribuée aux travaux est de 2 876 769,00 € HT, décomposée comme suit :
  - Tranche ferme pour un montant de 1 626 717,00 € HT,
  - Tranche optionnelle 1 pour un montant de 568 797,00 € HT,
  - Tranche optionnelle 2 pour un montant de 449 230,00 € HT,
  - Tranche optionnelle 3 pour un montant de 232 025,00 € HT.
- informe que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :
  - Tranche ferme : 2023,
  - Tranche optionnelle 1 : 2024,
  - Tranche optionnelle 2 : 2024,
  - Tranche optionnelle 3 : 2025.

Le montant estimé de la tranche ferme pour l'année 2023 est de 1 812 347,00 € HT décomposé comme suit :

- Maîtrise d'œuvre et études : 185 630,00 € HT,
- Travaux : 1 626 717,00 € HT.

- informe que les travaux de la tranche ferme peuvent être subventionnés dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 30% des dépenses hors taxes et de la D.S.I.L. à hauteur de 50% (taux maximum) des dépenses hors taxes.

Il est proposé que les travaux de la tranche ferme puissent être financés de la manière suivante :

- Subvention au titre de la D.E.T.R. : 543 704,10 € HT
- Subvention au titre de la D.S.I.L. : 906 173,50 € HT

Part communale :

362 469,40 € HT

Soit : 1 812 347,00 € HT

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission « Urbanisme et développement durable – Travaux, bâtiments et voirie » du 17 janvier 2023,

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOpte :**

les modalités de financement définies ci-dessus ;

**SOLLICITE :**

les subventions au titre de la D.E.T.R., correspondant à 30% du coût prévisionnel des travaux de la tranche ferme hors taxes soit 543 704,10 € HT, et au titre de la D.S.I.L., correspondant à 50% du coût prévisionnel des travaux de la tranche ferme hors taxes soit 906 173,50 € HT ;

**AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : Unanimité.**

Quorum réuni 31 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,  
Zlakta HERCEG-GALESNE.



*Zlakta Herceg-Galesne*

Le Maire,  
Hervé DEPOUEZ.

